



Formulaire de plainte

- Le traitement des plaintes à l'OHBM est assuré de façon strictement confidentielle.
 - L'identité du plaignant ne sera pas révélée.
 - Le plaignant ne sera pas informé des interventions effectuées auprès des autres locataires suite à sa plainte ou signalement. Cependant, il pourrait être impliqué pour trouver une solution gagnante pour tous. (Exemples : collaboration avec l'intervenant, médiation, etc.)
 - **Advenant une procédure légale, le plaignant sera appelé à témoigner au Tribunal administratif du logement, sur le contenu de sa plainte.**
 - **Actes criminels composés le 911**

Nom de plaignant : _____

Nº de téléphone :

Adresse :

Nom de la personne visée et/
ou adresse :

Sujet de la plainte (cochez) :

- Bruit
 - Animaux
 - Stationnement
 - Conflits entre voisin
 - Problématiques de sécurité en lien avec l'immeuble
 - État de l'immeuble
 - Association et comités
 - Demande de réparation non satisfaisante
 - Qualité du service aux locataires
 - Autre : _____

Décrire brièvement les événements survenus dans les derniers jours (nommer les faits en répondant aux questions **Qui? Quand? Où? Comment?**)

Avez-vous tenté des solutions pour régler la situation?
Si oui, décrivez les actions que vous avez entreprises pour résoudre le problème :

Oui **Non**

Quelles sont vos attentes par rapport à l'OHBM dans cette situation?

Signature du plaignant :

Date :

Faire parvenir votre formulaire ; info@ohbm.ca, Fax : 450-263-3452 ou,
125, J.J. Bertrand, Cowansville, QC J2K 3R5

Dans certaines situations, L'OHBM ne pourra pas donner suite à la plainte. Par exemple;

- Si les personnes impliquées refusent de collaborer ;
 - Si le plaignant refuse de témoigner;
 - En cas d'absence de témoin ou de preuves

Si l'OHBM intente une procédure au Tribunal administratif du logement pour problème de comportement ou, par exemple, bruit excessif, le délai d'attente pour une audition peut être très long. (N'hésitez pas à rajouter d'autres feuilles au besoin)

Si vous n'êtes pas en mesure de compléter ce formulaire, sachez qu'il est possible d'être accompagné par le service de soutien communautaire.